Faculté de Droit de Sciences Politiques et de Gestion
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Université de Strasbourg

Master 1 Droit

Examens du second semestre 2016/2017

Session 1

Entreprises et risques sociaux

Fabienne Muller

Indiquez pour chaque affirmation si elle est correcte ou incorrecte **en justifiant votre réponse ou en l'illustrant**

1. **Les droits à retraite**
   a. Les périodes n'ayant pas donné lieu à cotisation n'ouvrent aucun droit en matière de retraite

   b. Un régime de retraite fonctionnant par points est plus facile à gérer pour en garantir l'équilibre financier.

2. **Le travail illégal**
   a. La société immobilière X sollicitant l'entreprise Bati.com pour réaliser les finitions intérieures d'un bâtiment n'encourt aucune responsabilité si l'entreprise Bati.com ne déclare pas 3 salariés présents sur le chantier.

   b. L'emploi en France de salariés ukrainiens suit les mêmes règles que l'emploi d'un salarié français

3. **L'avis de contrôle des URSSAF**
   a. est obligatoire dans tous les cas
   b. est adressé au chef d'établissement
   c. est une lettre simple indiquant la date du contrôle URSSAF

4. **La protection sociale d'entreprise**
   a. Lorsqu'il met en place une couverture complémentaire des frais de santé l'employeur est tenu de proposer la même couverture à tous les salariés

   b. L'accord de branche ne peut imposer un assureur unique à toutes les entreprises de la branche

Durée de l'épreuve : 1H

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : aucun